

Sauvetage miraculeux du « Paradis »

JOINVILLE En 2019, malgré la contestation, les bâtiments de l'ancienne usine du Rongeant surnommée « Le Paradis » étaient voués à être détruits. Or, revirement de situation, les bâtiments vont être finalement réhabilités.

C'était en 2019, par courrier, la coopérative agricole EMC2 demandait à la mairie de Joinville la possibilité d'acheter les terrains abritant l'usine du Rongeant. Ces anciens ateliers métallurgiques devaient alors être détruits pour l'édification urgente de nouveaux silos à céréales. Ces derniers devaient être opérationnels pour les prochaines moissons. Fin 2019, le conseil municipal avait accepté la vente et donc sa conséquence: la destruction de l'usine du Rongeant.

Un habitant de Joinville, François Griot, s'était alors interrogé sur cette promptitude. Par courriel, il a interpellé les médias et les élus du territoire. Il écrivait:

« La précipitation, soudaine et sans concertation plus large, ne manque pas en effet de poser question ». De vive voix, il précisait à *La Voix de la Haute-Marne*: « Cela avance chez nos voisins, comme à Dommartin-le-Franc ou à Sommevoire, chez nous, on détruit le patrimoine historique ». Et François Griot continuait à s'interroger.

« À Joinville, on retombe momentanément dans le bon vieux travers d'avant, le processus destruction/bétonnage du XX^e siècle ». Il prend ainsi pour exemple la destruction inexplicable en 1955 des halles du marché. Aujourd'hui, cet édifice aurait été un atout majeur pour redynamiser le marché hebdomadaire de la Petite cité de caractère.

Pour rappel historique, l'usine métallurgique du Rongeant date de 1837.

Un haut-fourneau mû par une roue hydraulique est construit par Guénard-



L'usine du Rongeant date de 1835. Photo: Roland Deupit

de-la-Tour. En 1910, le maître de forge Capitain-Gény achète l'usine. La fonderie à la main sera pratiquée jusqu'en 1933. Ensuite, le bâtiment sert d'entrepôt: les modèles de l'usine Ferry y seront stockés dont de nombreuses statues religieuses. De ce fait, les autochtones surnommeront le site: « Le Paradis ». En 1994, les derniers modèles partent définitivement pour Dommartin-le-Franc.

Or, lors du conseil municipal de Joinville de ce printemps, les élus municipaux apprennent que la coopérative agricole EMC2, par courrier en date de février 2022, abandonne l'achat des terrains de l'usine du Rongeant. Par

ailleurs, n'ayant plus besoin de la voie de contournement qui a été construite pour le projet des nouveaux silos, l'établissement agricole ne participera pas au financement de cette nouvelle voirie.

FONDS EUROPÉENS

Aussi, la mairie indique qu'elle venait d'obtenir des fonds de l'Union européenne afin de réhabiliter les bâtiments historiques. Ceux-ci abriteront une originale ressourcerie de matériaux gérée par Territoire zéro chômeur en synergie avec la déchetterie toute proche. Retour



Les ouvriers de l'usine au début du siècle dernier. Photo: DR

donc au projet initial. En attendant, un incendie a ravagé une partie de la toiture des bâtiments historiques.

« C'est kafkaïen, ce sont bien les méandres de l'administration! », s'emporte François Griot en apprenant ce revirement de situation. « Mais il faut tout de même se réjouir de cette sauvegarde d'un bâtiment historique », conclut satisfait le Joinvillois. Car au-delà de la réhabilitation de bâtiments industriels, c'est un pan entier de la mémoire ouvrière qui ne sera pas effacé du paysage de la vallée de la Marne.